



À Versailles le 11 février 2022

La Rectrice

A

Mesdames, messieurs les représentants de
la FSU, de la FNEC FP-FO, de l'UNSA
Education, du SGEN CFDT, de la CGT
Educ'action et du SNALC

Objet : Harmonisation du mouvement intra départemental des enseignants du premier degré

Réf. : Votre mail du 2 février 2022

Par mail du 2 février 2022 vous sollicitez la mise en place d'un groupe de travail académique sur l'harmonisation du mouvement intra départemental des enseignants du premier degré.

L'harmonisation des opérations de mobilité des enseignants du 1^{er} degré est une volonté nationale et académique, entamée ou finalisée dans de nombreuses académies. Elle est portée par un souci de cohérence et de simplification des démarches et vise à assurer la convergence des pratiques en amont du mouvement intra départemental, s'inscrivant ainsi dans le cadre de la feuille de route RH académique.

Plusieurs objectifs sont poursuivis : une meilleure lisibilité académique des pratiques pour les enseignants qui participent au mouvement intra départemental d'une part et une homogénéisation des dispositifs avec des items de bonification et un barème commun débouchant sur une seule et même circulaire d'autre part. Il s'agit de poursuivre une démarche débutée il y a 2 ans sur le calendrier et les éléments de barème liés à la situation individuelle.

Cette démarche qui s'inscrit dans un travail de co-construction réalisé par les quatre départements est effectuée dans le respect des lignes directrices de gestion ministérielles et de la note de service de la DGRH. Les modalités de travail retenues ont été l'occasion d'échanges denses et riches entre les DSDEN afin de permettre de concilier la nécessité de lisibilité académique et la prise en compte, quand cela est indispensable, de particularités locales, liées notamment au caractère rural de certaines zones.

Les échanges et présentation aux représentants des personnels concernant cette question se déroulent en deux temps :

- un premier temps de présentation de la démarche lors du comité technique académique du 11 janvier 2022 qui a également été l'occasion de présenter les items retenus pour le barème interdépartemental commun

Chargée de mission
Auprès du secrétariat général
Affaire suivie par :
Florence Fassi
Tél : 01 30 83 52 47
Mél : florence.fassi@ac-versailles.fr

3, Boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

- un second temps d'échange dans le cadre de réunions d'information départementales qui se dérouleront du 15 au 18 février selon la représentation en CTSD. Il permettra de préciser les éléments de valorisation du barème et les règles prévues dans la circulaire inter départementale.

La circulaire sera adressée aux représentants des personnels avant diffusion aux personnels courant mars. Des actions de communication seront menées afin d'informer et de répondre aux questions des enseignants.

Pour la Rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Benoît Verschaeve

Copie DASEN des quatre départements

Chargée de mission
Auprès du secrétariat général
Affaire suivie par :
Florence Fassi
Tél : 01 30 83 52 47
Mél : florence.fassi@ac-versailles.fr

3, Boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex